

Ce point est présenté au Comité Syndical après examen préalable par la Commission mixte du 23 mars 2012.

1. Recrutements de besoins occasionnels

Direction générale des services

Il est porté à la connaissance du Comité Syndical que l'Etablissement s'est trouvé dans l'obligation de procéder au recrutement d'un agent (contrat de deux fois trois mois d'ingénieur territorial, depuis le 1^{er} mars 2012), en tant que besoin occasionnel (accroissement temporaire d'activité), cela afin de permettre que soient assurées dans les délais imposés les missions suivantes au titre de la réduction de la vulnérabilité territoriale au risque inondation :

- à titre principal, programmation et lancement du projet de mise en place de plans de continuité d'activités de collectivités territoriales volontaires du bassin de la Loire et de ses affluents,
- en complément, appui technique en lien avec les projets de révisions de Plans de Prévention pour Risques d'Inondations.

Conformément aux dispositions du Programme Opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, identifiant comme éligible l'opération dont il s'agit, un cofinancement sera sollicité par l'EP Loire, en particulier du FEDER.

Direction du développement et des relations extérieures

Il est porté à la connaissance du Comité Syndical que l'Etablissement s'est trouvé dans l'obligation de procéder au recrutement d'un agent (contrat de deux fois trois mois d'ingénieur territorial, depuis le 19 mars 2012), en tant que besoin occasionnel (accroissement temporaire d'activité), cela afin de permettre que soient assurées, dans les délais imposés, un soutien et un renforcement de la dynamique de réalisation de diagnostics, principalement par le « démarchage » des acteurs économiques.

Il est rappelé que l'Etablissement a recruté une *task force* temporaire de cinq chargé(e)s de mission, dédiée au déploiement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Opérationnel plurirégional Loire 2007-2013. L'objectif visé à la fin de la période de programmation en cours est de 3000 diagnostics réalisés. Afin d'atteindre celui-ci, en parallèle à la montée en puissance de l'accompagnement des entreprises mettant en place des mesures volontaires de réduction de leur vulnérabilité, il s'avère nécessaire de soutenir l'effort de mobilisation de nouvelles entreprises et de proposition du diagnostic. Il a été constaté en effet que l'engagement des entreprises dans la démarche (plus de 1400 demandés, près de 1200 déjà réalisés mi-mars) provient très majoritairement du « démarchage » téléphonique.

Il est précisé au Comité Syndical que la dépense correspondante est financée par l'utilisation de reliquats de crédits « *task force* » temporaire.

Conformément aux dispositions du Programme Opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, identifiant comme éligible l'opération dont il s'agit, un cofinancement sera sollicité par l'EP Loire, en particulier du FEDER.

Direction de l'eau et de l'exploitation

Etude des vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre

L'Etablissement, sur demande de l'Etat et en accord avec ses collectivités membres, a engagé en janvier 2011 l'étude des vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre. La première phase de l'étude a conduit à l'élaboration d'un diagnostic précis des risques d'inondation sur le territoire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la seconde phase de l'opération, et afin de pouvoir mener à bien l'étude dans les meilleurs délais, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le recrutement d'un besoin occasionnel (accroissement temporaire d'activité), contrat de deux fois trois mois d'ingénieur territorial, qui sera chargé :

- de participer au travail de pilotage et d'animation de la démarche durant la phase de concertation sur la définition et l'étude d'un ensemble d'actions opérationnelles destinées à réduire la vulnérabilité à l'inondation des vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre ;
- de participer à la valorisation des productions et résultats de l'étude.

Il est précisé au Comité Syndical que la dépense correspondante reste dans le cadre de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération qui a fait l'objet d'un accord de financement du FEDER, de l'Etat, de la Région Centre et du Département du Cher.

Appui technique de l'Etablissement aux collectivités propriétaires et gestionnaires de digues

Par délibération n°11-179-CS le Comité Syndical du 20 octobre 2011 a donné un accord de principe à l'engagement par l'Etablissement d'une action d'appui technique aux collectivités du bassin de la Loire propriétaires ou gestionnaires de digues de protection. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action d'appui à la sécurisation des digues des collectivités du bassin de Loire, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le recrutement d'un besoin occasionnel de catégorie A (accroissement temporaire d'activité), contrat de deux fois trois mois d'ingénieur territorial.

Il est précisé au Comité Syndical que la dépense correspondante s'inscrit dans le respect du Budget 2012 de l'Etablissement.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les projets de délibérations correspondants.

2. Prolongation de la mission d'un agent à temps non complet au sein de la direction de l'eau et de l'exploitation

Le Comité Syndical du 26 juin 2008 par sa délibération n° 08-27 a autorisé pour une durée de trois ans le recrutement d'un attaché territorial, à temps non complet (50 % de la durée du temps de travail hebdomadaire), pour assurer dans le cadre des missions de l'Etablissement en Loire moyenne le suivi des conventions de fonds de concours de l'Etat relatives au programme de renforcement des levées et de restauration du lit de la Loire en région Centre, ainsi que le suivi de la convention de mandat 2007-2013 avec la Région Centre sur ces missions.

Au regard de la période de référence des opérations dont il s'agit, il est proposé au Comité Syndical de prolonger la mission de cet agent pour une durée d'un an et 8 mois à compter du 1^{er} mai 2012, avec la même quotité de travail (50 % de la durée du temps de travail hebdomadaire).

Il est précisé au Comité Syndical que la dépense correspondante s'inscrit dans le respect du Budget 2012 de l'Etablissement.

Il est proposé au Comité d'approuver le projet de délibération correspondant

3. Nomination suite à la réussite d'un concours

Par délibération n° 07-72, le Comité Syndical du 19 décembre 2007 a autorisé le recrutement d'un chargé de mission contractuel sur un poste d'ingénieur territorial pour assurer une mission de coordination technique pour la prévention et la réduction du risque inondation sur le Bassin de la Maine.

L'agent qui occupe ce poste depuis le 1^{er} juillet 2007 a réussi les épreuves du concours externe d'ingénieur territorial session 2011, afin d'intégrer la fonction publique territoriale.

Les missions exécutées par cet agent (qui donne entière satisfaction et s'implique fortement dans l'exercice de celles-ci) s'inscrivant dans les domaines d'intervention prioritaires de l'Etablissement en matière de prévention et réduction du risque inondation, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la nomination de cet agent au grade d'ingénieur territorial à compter du 1^{er} mai 2012.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le projet de délibération correspondant